

## Note à l'attention des parents de jeunes enfants

### Ecoles maternelles et primaires

-----

Le Conseil Municipal de Val de Louyre et Caudeau rappelle que **l'école et le centre de loisirs** sont ouverts aux parents habitant sur la commune, **mais également aux parents travaillant sur cette même commune**, et a le plaisir de vous en expliquer le fonctionnement.

#### L'école de Val de Louyre et Caudeau accueille les enfants dès l'âge de deux ans :

Les enfants d'une même fratrie scolarisés sur différents sites ne pénalisent en aucun cas les parents : une organisation de cantine, garderie périscolaire et transport a été mise en place et fonctionne très bien :

- **Une cantine** sert les repas dans chaque école
- **Une garderie** périscolaire dans chaque école accueille les enfants de 7 h 00 à 19 h 00 (en fonction des besoins des parents)
- Un système de **transport, gratuit pour les parents**, effectue les navettes entre les trois villages.



Pour votre information les effectifs de l'année scolaire 2018 – 2019 ont permis la répartition des élèves de la façon suivante :

- Maternelle et CP à Sainte-Alvère
- CE1 à Saint-Laurent des Bâtons
- CE2 / CM1 / CM2 à Cendrieux



**Le Centre de Loisirs** – CLSH<sup>(1)</sup> "Les Drôles" situé sur le village de Sainte Alvère est ouvert tous les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30 et pendant les vacances scolaires.

**Dès lors qu'ils sont scolarisés sur la commune, les enfants de moins de trois ans peuvent également y être accueillis.**

<sup>(1)</sup> Le CLSH est géré par l'agglomération du Grand Périgueux

Pour tous renseignements, veuillez trouver les coordonnées ci-dessous

*Terroir de la truffe et de la fraise*